

Crispations

La Commission Permanente du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques est convoquée pour le jour de Toussaint à 18h. On me dira que la République laïque n'a pas à connaître les fêtes religieuses. Elle peut cependant respecter les jours fériés. Car quelle différence y a-t-il entre une réunion le 1^{er} novembre à 18h et une réunion le 2 novembre à 10h pour l'attribution d'aides départementales dont les notifications aux bénéficiaires de toute évidence ne pourraient être mises à la Poste qu'un jour ouvré ? Donc, au mieux le 2 novembre.

La différence n'est là que pour ceux qui honorent les morts de leur famille. Que pour ceux qui mettent à profit ce jour dédié et symbolique pour se recueillir dans les cimetières où reposent les leurs. Les élus seraient-ils à ce point différents de leurs concitoyens pour considérer que ce devoir silencieux et intime d'hommage aux défunts n'est pas le leur ? En convoquant une réunion le jour de Toussaint, la droite départementale porte atteinte sans vergogne à cette part de sacré (laïque) qui fait civilisation. Elle ne heurte pas la loi, mais les consciences. Connaît-elle le mot respect ?

Faut-il qu'elle soit crispée en abordant la période de campagne électorale pour les élections cantonales !

Le Groupe de gauche n'a pas permis la tenue de la Commission permanente vendredi dernier. Il avait de bonnes raisons pour utiliser l'arme du quorum dont il dispose même si cette arme n'est qu'un fusil à un seul coup, la réunion suivante ayant le même objet pouvant se tenir sans quorum. De nombreux conseillers généraux de gauche sont mis brutalement dans la difficulté d'exercer leur mandat par une consigne absurde d'inaccessibilité aux services du Conseil Général. Fallait-il se taire ? La droite n'est pas propriétaire du Conseil Général, elle s'en rendra certainement compte en mars prochain. En attendant, elle fait preuve d'une grande fébrilité et tente de passer en force. Car comment interpréter autrement ces délibérations proposées en des termes identiques à celles qui ont déjà fait l'objet de votes négatifs de l'assemblée ? Comment le Groupe de gauche pourrait-il accepter la passation de marchés publics avec des sociétés qui ne sont pas juridiquement constituées ? Ou encore l'utilisation physique du personnel du Conseil Général au profit d'intérêts purement privés ?

Un des leaders de la droite départementale a qualifié de « misérable » et de « politicienne » la protestation légitime d'élus qui se sentent agressés par ces pratiques anti-démocratiques. Non contents de vouloir les leur faire subir, ils ajoutent l'insulte ! Et aujourd'hui, l'irrespect vis-à-vis d'une date intouchable.

Si la session de la Commission Permanente avait été ouverte vendredi, la Gauche y aurait été largement majoritaire compte tenu de ses élus présents. Elle aurait pu y tenir une attitude de blocage. Elle a préféré en appeler à la dignité démocratique. La droite départementale en sera-t-elle capable ?

François MAITIA

31 octobre 2010